



Frais bancaires suite interdit bancaire banque de france

Par **emma16**, le **28/04/2010** à **14:18**

Bonjour, rnJ ai eu recement un gros decouvert (lié a des prélevement automatique qui auraient du passer sur un autre compte, j avais envoyé un rib). Ce découvert m'a valu un interdit bancaire. Cependant je savais qu a partir du 26 je serais creditor d'un gros cheque (3000€) mon decouvert etait de 700€. rnMon probleme est le suivant : J'ai reçu le 22 avril un lettre recommandé m'interdisant l'utilisation de cheque a partir du 19avril. Soit 3 jour avant date de reception du courrier. Seulement entre le 19 et le 22 j ai effectué 3 cheque (en demandant qu il soit débité a partir du 26. Ces cheque ont ete debiter corroctement, puisque que mon compte etait repassé en positif seulement j'ai eu 27.30€ de frais "pour violation d interdit bancaire" (j ai fait des cheque alors que ca m etait interdit"). Soit un total de $27.30 \times 3 = 81.90$ € de frais pour ces 3 cheques. Le probleme c est que le 20 (par exemple) j ai effectué un de ces cheque, j etait en interdit bancaire depuis la veille mais je ne l ai su que 3 jours apres. rnQuels sont mes recours pour me faire remboursé ces 81.30 de frais, vu que la banque a envoyé le courrier trop tard (j ai toujours l avi de passage du facteur pour la lettre recommandé qui prouve qu il est passé le 22)rn rnMerci d avance pour votre aide.rnUn interdit bancaire, c est deja compliqué a gerer, cela engendre de multiple frais, que je ne retorque pas. Par contre ces 3 frais la ne sont pas justifie car je ne savais pas a ce moment la.